

***Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin***

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 JANVIER 2019

Le neuf Janvier Deux mille dix-neuf à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 Rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 02 Janvier 2019

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Etaient présents : Christian BARBEAU, Renaud BARTHES, Fatima CHENNOUKH, Michel DEROUINEAU, Emmanuel DUBE, Dominique FOLLENFANT, Dominique FOUQUERAY, Benoit LAIR, Christophe LALOU, Bruno LANGLOIS et Mathilde PLU

Absents Excusés : Manuella AUBRY - CHABLE (pouvoir donné à BARBEAU Christian), Laurent COCHONNEAU (pouvoir donné à LALOU Christophe), Colette FOURNIER (pouvoir donné à LANGLOIS Bruno), Marie-Claude JAVELLE (Pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique), Marie-Line REVEL.

Secrétaire de séance : LAIR Benoit

Ordre du jour :

- 1 – Solde subvention Familles Rurales 2018,
- 2 – Restes à réaliser 2018,
- 3 – Validation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019,
- 4 – Remboursement à la Mairie de Laigné en Belin d'une journée de formation d'un agent du SIVOM,
- 5 – Mise en place d'un tarif pour les photocopies,
- 6 – Recrutement d'un agent pour le remplacement de M. BOUGARD Didier,
- 7 – Création de poste pour Mme MONCEAU,
- 8 – Mise en place d'un droit de place pour les forains,
- 9 – Tarifs 2019 location « La Belinoise »,
- 10 – Document unique,
- 11 – Encaissement chèque
- 12 – Affaires diverses

01- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VEHICULE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Comme les années précédentes une subvention couvrant les frais de véhicule pour le portage des repas à domicile est versée à l'Association Familles Rurales. Un acompte de 1000 € a déjà été versé en Juin 2018, le solde de 2 741,15 € sera versé à l'appui des factures remises par l'association, celles-ci s'élèvent à 3 741,15 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM décident à l'unanimité d'attribuer la somme de 2 741 € afin de contribuer à l'entretien du véhicule pour le portage des repas à domicile pour l'année 2018. Les crédits seront ouverts au BP 2019 et versés sous forme de subvention.

02– ETAT DES RESTES A REALISER 2018

Monsieur le Président fait part au Comité syndical de l'Etat des Restes A Réaliser 2018 ci-joint signé pour validation par le Trésorier.

Après délibération le Conseil syndical accepte l'état ci-dessous et autorise Monsieur le Président à le signer tel qu'il est détaillé.

ETAT DES RESTES A REALISER SIVOM BP 2018

Dépenses

| Compte | Intitulé | Crédits ouverts | Crédits consommés | Crédits reportés | Observation pièce justificative |
|--------|-------------------------|-----------------|-------------------|------------------|--|
| 2313 | Construction | 855 295,00 € | 41 201,80 € | 62 812,68 € | |
| | * HRC | | 4 913,40 € | 24 666,48 € | Devis signé le 05/09/2018 |
| | * Honoraires Architecte | | 34 666,60 € | 33 063,56 € | Devis signé le 13/12/2017 Avenant signé le 23/05/2018 |
| | * APAVE | | 1 080,00 € | 3 240,00 € | Devis signé le 05/09/2018 |
| | * Jacky Jardin | | 541,80 € | 1 842,12 € | Devis signé le 05/08/2018 |

03 – VALIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Préalablement au vote du budget primitif principal de 2019 le SIVOM ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le conseil syndical peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A savoir :

| | | Montant BP 2018 | Montant de l'ouverture des crédits 2019 |
|--|--|-----------------|---|
| <i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i> | | 65 847 € | 16 461 € |
| 2135 | Installations générales, agencement... | 10 200 € | 2 550 € |
| 21578 | Autre matériel et outillage de voirie | 2 590 € | 647 € |
| 2158 | Autres installations, matériel... | 12 476 € | 3 119 € |
| 21735 | Installations générales | 5 691 € | 1 423 € |
| 2181 | Installations générales, agencements | 28 660 € | 7 165 € |
| 2183 | Matériel de bureau | 600 € | 150 € |
| 2184 | Mobilier | 5 630 € | 1 407 € |
| TOTAL | | 65 847 € | 16 461 € |

Après délibération le Conseil syndical autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif principal 2019.

04- REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION D'UN AGENT DU SIVOM

Monsieur le Président explique à l'assemblée que Madame MONCEAU Murielle, Adjoint technique au SIVOM a suivi la formation « Gestes et Postures » mise en place par la Mairie de Laigné en Belin avec la Société FORGET Formation d'Arnage. Cette journée de formation a été facturée à la Mairie de Laigné en Belin qui nous en demande le remboursement.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM autorisent le mandatement de 66 € en remboursement à la Mairie de Laigné en Belin de la journée de formation de notre agent au vu de la facture de FORGET Formation.

05- MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LES PHOTOCOPIES

Monsieur le Président explique à l'assemblée que toutes les associations ont un accès au photocopieur, cependant certaines utilisent la totalité de leurs droits soit 1 500 copies par semestre. La question est de savoir si on doit leur facturer le dépassement et combien, ou s'il faut remettre leur compteur à zéro une fois atteint la limite.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM décident de revoir ce point ultérieurement après consultation des statistiques sur 3 ans.

06- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un accroissement d'activité au sein du service technique et afin d'en assurer la continuité le recrutement d'un agent contractuel est nécessaire.

Compte tenu de ces éléments

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM autorisent le Président

- A procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité à compter du 4 Mars 2019,

- à signer l'ensemble des documents administratif en lien avec ce recrutement.

07- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin d'assurer la continuité du service à la Salle des Fêtes « La Belinoise » il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Compte tenu de ces éléments

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM autorisent le Président

- A créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet (23 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} Avril 2019

- à signer l'ensemble des documents administratif en lien avec cette création de poste.

08 – DROIT DE PLACE FORAINS ET ENCAISSEMENT CHEQUE

Suite à l'installation des forains sur le parking du SIVOM au lieu du centre ville de Laigné en Belin, il est décidé d'instaurer un droit de place. Monsieur le Président propose le prix de 20 € la journée, le même tarif que la commune de Laigné en Belin.

Après délibération les membres du SIVOM sont d'accord pour l'instauration du droit de place à 20 € la journée pour 2019. Ils sont d'accord également pour l'encaissement du chèque relatif à cette décision qui nous sera fait par la Société MAJA, Forains de Requeil.

09– TARIFS 2019 DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES « LA BELINOISE »

Après présentation des tarifs proposés par la commission, le Conseil du SIVOM décide de retenir les tarifs suivants :

| | | HABITANTS DE LAIGNE ET ST GERVAIS EN BELIN | ASSOCIATIONS DE LAIGNE ET ST GERVAIS EN BELIN | ASSOCIATIONS, HABITANTS ET PROFESSIONNELS HORS LAIGNE ET ST GERSAIS EN BELIN |
|---|------------------|---|--|---|
| SEMAINE (LUNDI MATIN AU VENDREDI SOIR) | SALLE | 300 € | 125 € | 450 € |
| | VAISSELLE | | | 0,80 € / PERSONNE |
| 1 JOUR WEEK-END | SALLE | 400 € | 150 € | 550 € |
| | VAISSELLE | | | 0,80 € / PERSONNE |
| 2 JOURS WEEK-END | SALLE | 600 € | 300 € | 900 € |
| | VAISSELLE | | | 0,80 € / PERSONNE |
| FORFAIT MENAGE | | 200 € | | |
| CAUTIONS | | CAUTION MENAGE : 250 €, CAUTION DEGRADATION : 800 € | | |

Location pour les associations SIVOM (siège social sur les communes de Laigné ou St Gervais en Belin):

- Si l'association utilise en semaine la salle pour un but non lucratif, celle-ci sera mise à disposition gratuitement avec mise en place d'une convention
- Si l'association loue la salle en semaine à but lucratif, le tarif journée est mis en vigueur.
- Si l'Association loue la salle pour un but non lucratif le week-end (samedi et dimanche), le tarif « 1 jour week-end » est mis en vigueur.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité les membres du Comité Syndical valident les tarifs de location ci-dessus qui sont effectifs dès ce jour et la modification du règlement intérieur notamment le rajout sur les dispositions relatives à la sécurité.

10 – DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Document unique a été élaboré avec le Centre de Gestion il ne reste plus qu'à le valider et mettre en place en plan d'action.

Compte tenu de ces éléments

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM valident le Document unique et autorisent le Président à signer l'ensemble des documents administratifs en lien avec cette affaire.

11 – ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Société Cave Picard nous a fait un chèque de d'un montant de 360,83 € pour le remboursement d'une facture du Téléthon payé deux fois.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM autorisent le Président à encaisser le chèque de 360,83 €.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Point sur les candidatures d'appel d'offres pour les travaux d'extension du gymnase. Peu de réponses par rapport au nombre de visites sur le site des marchés publics. Le transfert des réponses a été fait auprès de l'architecte qui va étudier la recevabilité des offres.
- 2) Concernant le local poubelles et abri vélos à la salle des fêtes la réception des travaux a eut lieu le 20 décembre dernier, il reste juste à choisir le modèle de porte vélos à installer.
- 3) Mme CHENNOUKH Fatima fait un point sur le Téléthon, les résultats sont satisfaisants et encourageants.
- 4) Il est fait état de l'embauche de Monsieur LE NOEN Erwann à la médiathèque en remplacement de Madame PORET Brigitte qui a pris une disponibilité.

Fin de la réunion à 22 h 15

Prochaines réunions : le 27 Février 2019, DOB et Budget le 20 Mars 2019

